

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. De Lavernette, Landreau, Mouny, Patriarca, Philipps, Rigaud, t'Kint de Roodenbeke, Unal, Vonner

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Ansellem, Charillon, Coin, Etcheberry, Frammery, Martin

Pour Ornex : Mme et MM. Delavenne, Fournier, Gariat, Roch

Secrétaire de séance : M. Etienne t'Kint de Roodenbeke
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présent : Aurélien Loos

Etait invité et présent : M Dusserré – Directeur Général SHCB

Etaient absents excusés : M. Guiderdoni, pouvoir à M. t'Kint de Roodenbeke
M. Obez, pouvoir à M. Delavenne
MM. Raphoz

Etaient absents : MM. Consigny, Imobersteg, Leray

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2015
- 3) Délégation donnée au Président pour ester en justice en matière de contentieux lié au sol sportif du COSEC
- 4) Avenant à la ligne de trésorerie active
- 5) Décision modificative n° 2 du budget
- 6) Emprunt 2015 : extension du COSEC
- 7) Stratégie de soutien à l'offre de soins de 1^{er} recours
- 8) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 16 septembre 2015 a eu lieu à la Mairie de Prévessin-Moëns à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur Etienne T'KINT de Roodenbeke est désigné secrétaire de séance.

Point 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2015

Le comité approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 mai 2015.

Point 3 - Délégation donnée au Président pour ester en justice en matière de contentieux lié au sol sportif du COSEC

M Le Président informe le comité syndical que par un jugement en date du 30 avril 2015, le Tribunal administratif de Lyon a notamment condamné la Société Lyon Moquettes - COMPTOIR DES REVETEMENTS à verser au SIVOM de l'Est Gessien :

- une somme de 92 250 euros TTC au titre des travaux de reprise du revêtement de la grande salle du COSEC de la Commune de FERNEY-VOLTAIRE ;
- une somme de 2 204,07 euros TTC au titre des frais d'expertise ;
- une somme de 1 200 euros au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

Par une requête d'appel enregistrée le 2 juillet 2015, la Société COMPTOIR DES REVETEMENTS demande à la Cour de réformer partiellement le jugement entrepris pour les condamnations susvisées.

M. T'Kint de Roodenbeke s'interroge sur le temps que cette procédure va prendre.

Le comité approuve à l'unanimité la délégation donnée au Président pour ester en justice en matière de contentieux lié au sol du COSEC.

Point divers - Lancement de la délégation de service public pour la production et la fourniture des repas

Arrivée de M. Dusserre, directeur général de SHCB.

Le Président propose de passer au point divers concernant la cuisine centrale et les problèmes de livraison rencontrés depuis la rentrée.

Les membres du comité syndical ont été informés du retard pris dans la livraison de la cuisine centrale intercommunale.

Le niveau de puissance électrique nécessaire dépasse les 119 KVA et nécessite une intervention lourde d'ERDF ne pouvant intervenir avant le mois d'octobre. Ce retard provient d'un manquement du maître d'œuvre quant à sa mission d'étude d'exécutions fluides.

Un niveau de puissance intermédiaire a pu être apporté pour permettre le fonctionnement pour l'école intercommunale et le portage de repas à domicile.

L'approvisionnement des autres sites se fait depuis la cuisine de Viry par SHCB comme cela est prévu au contrat de délégation.

Des difficultés importantes quant aux livraisons des repas ont été observées à la rentrée et les jours suivants.

Suite à deux rencontres en présence du Président et à de multiples échanges, SHCB s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action afin de ne pas répéter les erreurs commises.

Une mise en demeure a été adressée à SHCB le 08/09/2015 relative au respect des menus, aux actions mises en place pour empêcher le renouvellement des difficultés graves et répétées rencontrées et à l'approvisionnement dans leur totalité des stocks tampon.

M. Dusserre remercie le Président de son invitation qui lui permet de présenter les excuses de SHCB pour les difficultés rencontrées quant à la livraison des repas.

M. Dusserre refait un historique de l'ouverture de la cuisine. La décision a été prise le 7 août 2015, face aux problèmes de puissance électrique, d'ouvrir la cuisine centrale intercommunale que partiellement pour l'école intercommunale et le portage de repas et de livrer les autres écoles depuis la cuisine de Viry.

Cette possibilité, prévue au contrat, est donc utilisée dès le premier jour de délégation. M. Dusserre explique que cette décision a été prise dans la précipitation et que l'accord de SHCB était prématuré car la production depuis deux sites nécessite le double d'effort qui a conduit à d'importantes difficultés logistiques et de ressources humaines.

M. Dusserre explique que pour SHCB, il n'est pas possible de conserver la production sur deux sites qui entraîne des problèmes de livraison tous les 2 ou 3 jours. La seule solution envisageable est le rapatriement de toute la production et de toutes les équipes à Viry jusqu'à ce que la puissance électrique nécessaire à la cuisine centrale soit apportée.

M. le Président demande si cela garantit la fin des difficultés logistiques.

M. Dusserre assure que le transfert de M. Moitel (directeur cuisine intercommunale) permettra une qualité accrue à Viry et que ce dernier veillera personnellement l'allotissement et la préparation de la livraison pour le SIVOM.

Mme Etcheberry s'interroge sur la possibilité de rompre les engagements contractuels le temps que la cuisine ait les puissances électriques suffisantes et soulève qu'elle a constaté qu'un camion de livraison n'était pas réfrigéré.

M. Dusserre explique que tous leurs camions sont réfrigérés. Il explique également que la cuisine de Viry est dimensionnée pour produire jusqu'à 8 000 repas et peut théoriquement absorber la production pour le SIVOM. La problématique est la préparation donnée à l'augmentation de cette production et le personnel disponible.

Mme Mouny s'interroge sur le fait que les stocks tampon n'ont pas été livrés sans que le SIVOM et les communes n'en soient informés. Elle souligne que la commune de Ferney-Voltaire a rompu son marché avec SHCB, il y a deux ans, pour des difficultés similaires. Mme Mouny explique que pour Ferney-Voltaire la qualité est insatisfaisante.

M. Dusserre répond que SHCB n'aurait jamais dû accepter le fonctionnement sur deux sites. Concernant la qualité, M. Dusserre souligne l'apport que représentera un cuisinant supplémentaire de l'expérience de M. Moitel.

M. T'Kint de Roodenbeke demande qu'au-delà du transfert de personnel, des garanties quant à l'amélioration des livraisons et de la qualité soient apportées.

M. Gariat approuve et précise que c'est ce qui est demandé à SHCB ; la relocalisation de l'ensemble de la production doit améliorer la livraison et la qualité des repas.

Mme Charillon demande ce qui se passera en cas de problème de livraison.

M. Dusserre précise qu'il est possible de relivrer si les livraisons ont lieu plus tôt et que des stocks fictifs seront prévus dans les camions.

M. Delavenne informe que pour Ornex, bien que les premières journées aient été difficiles, les choses s'améliorent et qu'il faut continuer d'améliorer, ce qui peut l'être notamment sur le plan logistique.

M. Delavenne regrette qu'il ait été impossible de livrer la puissance électrique nécessaire à temps.

M. T'Kint de Roodenbeke demande combien de temps il faudra à SHCB pour la montée en puissance de la cuisine une fois la date de mise à disposition des puissances nécessaires connue.

M. Dusserre précise qu'une montée en puissance progressive serait le mieux et que cela dépendra en partie de la date donnée.

M. Patriarca s'interroge sur le transfert de l'équipe de la cuisine intercommunale.

M. Dusserre précise que les quatre salariés présents sur la cuisine seront transférés et que le rapatriement de M. Moitel permettra d'apporter des compétences supplémentaires et de meilleures prestations. M. Dusserre précise que M. Moitel a quitté son poste pour prendre la direction de la cuisine intercommunale et que son engagement envers la délégation de service public reste total.

M. Le Président remercie M. Dusserre pour ces explications.

Départ de M. Dusserre

M. le Président informe le comité que la solution proposée lui semble appropriée.

Mme Charillon s'interroge sur la possibilité de relancer une consultation pour trois semaines et sur les conditions de rupture de contrat.

M. le Président explique que ces conditions seraient inadaptées à la situation et ne permettraient pas de garantir les livraisons sur les trois semaines en question.

Mme Unal s'interroge sur la possibilité de recourir à la cuisine du Collège-Lycée International.

M. T'Kint de Roodenbeke demande, concernant les problèmes de livraison, que le SIVOM soit vigilant afin que SHCB ne revienne pas sur les horaires de livraison prévus au contrat.

M. De Lavernette demande, pour la suite, que le SIVOM puisse contrôler ce qui sera fait depuis la cuisine de Viry.

M. le Président confirme, avec l'aval du comité syndical, que la solution de relocalisation temporaire de la totalité de la production à Viry est acceptée.

Point 4 - Avenant à la ligne de trésorerie interactive

M. Coin, responsable de la commission finances, explique que les ressources budgétaires du SIVOM proviennent des contributions des communes, des subventions, des emprunts et des recettes de service.

Les contributions des communes sont versées mensuellement et les subventions selon les notifications des tiers financeurs et principalement après achèvement des travaux.

Au mois de septembre, plusieurs factures importantes liées à des opérations de travaux, notamment celle de la cuisine centrale, doivent être mises en paiement.

Par ailleurs, plusieurs subventions attribuées sont en attente de versement.

Pour ces raisons, le SIVOM se trouve en septembre avec un besoin de liquidité momentané (en attente des versements de subventions). La ligne de trésorerie dont bénéficie le SIVOM à la Caisse d'Épargne a été ouverte (100 000 €), taux appliqué EONIA (-0.110 % au 31/08/2015) + 1,77%.

Malgré l'utilisation de cette ligne de trésorerie, un manque de trésorerie demeure pour payer l'ensemble de dépenses engagées par le SIVOM notamment concernant les marchés de travaux de la cuisine centrale.

Il est proposé, selon avis conforme de la commission finances réunie le 9 septembre 2015, d'autoriser le président à signer un avenant au contrat en cours selon les mêmes conditions à hauteur de 100 000 € au taux EONIA +MARGE 1.77% (2.50 en 2014) et frais de gestion 0.20% du montant.

La ligne de trésorerie ouverte sera remboursée dès versement des subventions attendues.

Mme Charillon s'interroge sur la possibilité de prévoir dans les financements l'attribution et/ou le versement de subventions en décalage avec l'exécution des marchés.

M. Coin explique que cela est envisageable selon les situations.

M. Vonner précise que la ligne de trésorerie apporte une souplesse de gestion mais qu'il faudra être vigilant dans la préparation budgétaire pour 2016.

M. Rigaud informe qu'il souhaite s'abstenir afin de souligner que l'horaire de la commission finances qui a étudié la question ne permet pas d'être présent car coïncide avec le temps d'activité professionnelle.

M. Coin précise que la commission finances s'est réunie en urgence et qu'aucun autre créneau ne permettait la présence du Président et du responsable de la commission.

M. T'Kint de Roodenbeke demande à ce que le maximum soit fait pour que les horaires conviennent au maximum de membres.

Le Comité approuve avec une abstention (M. Rigaud) l'augmentation de la ligne de trésorerie.

Point 5 – Décision modificative n° 2 du budget

M. Coin, responsable de la commission finances, explique la révision proposée et de l'intégrer dans la décision modificative du budget selon l'avis de la commission finances.

- Budget Cuisine centrale

Il est proposé d'intégrer une subvention de 80 000 € notifiée par la préfecture (DETR)

- Budget COSEC (Annexe 1)

Il est proposé d'intégrer un emprunt supplémentaire de 290 000 € au budget de l'opération COSEC permettant de financer budgétairement l'opération.

DECISION MODIFICATIVE N 2				
INVESTISSEMENT				
CHAPITRE/OPERATION	ARTICLE/SERVICE	FONCTION	DEPENSES	RECETTES
23-immobilisation 086	2313	2	80 000,00 €	
23-immobilisation 091	2313	4	290 000,00 €	
13 - subvention d'investissement	1323	2		80 000,00 €
16- emprunt	1641	4		290 000,00 €
		TOTAL	370 000,00 €	370 000,00 €

Le comité approuve à l'unanimité la décision modificative.

Point 6 – Emprunt 2015 : extension du COSEC

M. le Président explique que le budget 2015 du SIVOM prévoit un emprunt de 500'000 € pour le projet d'extension du COSEC.

De plus, la décision modificative du budget propose une possibilité d'emprunt complémentaire de 290 000 €.

Il est proposé de lancer une consultation pour contracter un prêt de 500 000 €. Trois établissements financiers seront sollicités sur la base d'un prêt de 15 ou 20 ans à taux fixe.

L'analyse des offres sera présentée au prochain comité pour le choix du prêt et la signature du contrat.

Il est proposé d'autoriser le président à consulter, pour un prêt complémentaire d'un montant maximum de 290 000 € si le besoin apparaît, selon les résultats et versement des demandes de subventions déposées.

M. Coin précise qu'une nouvelle consultation sera lancée si le recours à l'emprunt complémentaire est nécessaire.

Mme Charillon demande l'origine de l'augmentation du budget nécessaire.

M. Frammery explique que le projet a évolué, prenant en compte un mur d'escalade de niveau régional, des vestiaires intérieurs et les conséquences techniques des résultats de l'étude géotechnique.

Mme Charillon prend acte de l'enveloppe budgétaire allouée au projet d'extension du COSEC mais souligne qu'il faudra avancer également sur les autres solutions du plan d'action pluriannuel d'intervention sur les structures sportives.

Mme Etcheberry demande quelles autres pratiques seront possibles à part l'escalade.
M. T'Kint de Roodenbeke précise que le projet se réalise en extension de la salle de Gym et que ces pratiques pourraient y être pratiquées.

Mme Etcheberry rappelle qu'il manque également des équipements pour les ports de ballons.

M. Giriat réaffirme que la prochaine étape doit être la réhabilitation de la halle de tennis de Preveessin-Moens.

Le comité approuve à l'unanimité la décision modificative.

Point 7 - Stratégie de soutien à l'offre de soins de premiers recours

M. le Président informe le comité que la mission d'étude confiée au cabinet DIOTIMA s'est achevée. Celle-ci a produit un diagnostic de l'état de l'offre de soins sur notre territoire ainsi qu'une stratégie de soutien à l'offre de soins reposant sur 14 actions, portant sur 3 orientations suivantes :

- accompagner financièrement l'installation et le démarrage d'exercice d'un professionnel de santé dont le profil est recherché sur le territoire du SIVOM,
- faciliter l'exercice de nouveaux professionnels de santé manquants sur le territoire,
- faciliter la constitution d'une communauté des soignants, et permettre l'intégration de nouveaux professionnels de santé en son sein.

14 actions :

- Action en faveur de l'augmentation du nombre de stagiaires sur le SIVOM
- Actions de promotion et de soutien de l'exercice coordonné sur le SIVOM
- Convention d'aide à l'installation et à l'exercice coordonné sur le territoire du SIVOM
- Création d'unités pluri-professionnelles de soins de premier recours
- Financement de l'adoption d'un logiciel informatique
- Mise à disposition de logements passerelles
- Mission d'animation du groupement et de la communauté des soignants
- Mission de guichet unique à destination des soignants
- Observatoire territorial de l'offre de soins sur le territoire du SIVOM
- Plan de communication et de promotion du territoire
- Référents métier au sein de la communauté des soignants
- Répertoire des soignants
- Revues pluri-professionnelles de cas complexes
- Site internet de la communauté des soignants du SIVOM

Cette stratégie repose sur la mise en place d'un « groupement » rassemblant professionnels, élus et partenaires afin d'en coordonner et animer la mise en œuvre.

Deux fonctions particulières sont intégrées dans la stratégie proposée par DIOTIMA :

- Coordonnateur, animateur du groupement
- Mission de guichet unique

La réalisation de ces missions nécessiterait un recrutement sur une mi-temps de 6 mois afin d'assurer ces missions.

Le travail de proximité avec la CCPG doit être poursuivi afin d'assurer la coordination et concordance de nos démarches, sans que cela ne se fasse au détriment des objectifs de la stratégie du SIVOM.

Il est proposé dans un premier temps que le comité syndical valide le lancement de la stratégie de soutien à l'offre de soins avec pour première étape la constitution du groupement et en conséquence autoriser le président à proposer aux partenaires et professionnels de santé la création du groupement et de signer les pièces y afférentes. Toute action, dont la mise en œuvre, nécessite des financements particuliers et sera soumise au comité syndical.

M. T'Kint de Roodenbeke s'interroge sur le fait de ne pas intégrer dès à présent la mi-temps et les éventuels autres coûts et demande si les professionnels de santé vont adhérer à cette stratégie.

Mme Charillon explique que certains professionnels qui ont participé aux groupes de travail étaient partants et d'autres sont en attente, l'important étant de lancer la démarche.

Mme Mouny précise qu'il faut travailler en lien avec la Communauté de Communes du Pays de Gex.

Mme Unal demande si le SIVOM est en contact avec l'ARS.

M. Rigaud rappelle l'importance de la mise en œuvre de la stratégie après la réalisation de l'étude.

M. Frammery demande comment sera constitué le Groupement.

M. le Président invite les membres du comité syndical à se reporter au rapport de présentation de la stratégie.

M. Frammery s'interroge sur le portage de cette stratégie, un recrutement ou bien un élu.

Mme Charillon informe que la question du demi temps plein sera posée au prochain exécutif et demande à ce que soit préparée une communication auprès des habitants.

M. Rigaud relève que dans les fiches action, rien ne soit prévu comme aide directe sur le plan des ressources.

M. T'Kint de Roodenbeke souligne qu'en validant le lancement de la stratégie de soutien à l'offre de soins, il lui semble que le comité syndical sera lié à la mise en œuvre de l'ensemble des actions sans que le coût ne soit précisé ce jour et informe qu'il s'abstiendra en conséquence.

Mme Unal précise que ce serait un signe politique fort que la stratégie soit portée par un Vice-Président et que M. Landreau pourrait en être investi.

Mme Charillon explique qu'il faut prioriser les actions et lever les doutes.

Le Comité approuve avec une abstention (M. T'Kint de Roodenbeke) le lancement de la stratégie de soutien à l'offre de soins de premier recours par la constitution d'un groupement.

Point 8 - Divers

Relevé des décisions prises par le Président et, en son absence, le 1^{er} Vice-Président, en vertu des délégations reçues par délibération du Comité Syndical

<i>Marché de service :</i>	<i>PRESTATAIRE ET MONTANT</i>
Lavage des vitres du centre de loisirs	PMI / 120 €
Dépannage adoucisseur cuisine centrale	PIGNARD / 1 383.12 €
Réparation rideaux COSEC	AUCHLIN / 345 €
Plantation haie école maternelle	APTV / 1 968 €
Déplacement piscine maternelle	EUROPTOUR / 1 378 €
Déplacement piscine primaire	EUROPTOUR / 550 €
Déplacements centre de loisirs été 2015	EUROPTOUR / 500 €
Prime provisionnelle ALSH - dommage ouvrage	SMABTP / 9 237.94 €
Aménagement véhicule technique (Kangoo)	DG8 motors / 1 103.63 €
<i>Marché de fourniture :</i>	<i>PRESTATAIRE ET MONTANT</i>
Filet et table tennis de table	Protec Sport / 635,32 €
<i>Marché de travaux :</i>	
<u>Avenant cuisine centrale :</u>	
- Ajout attente d'eau poste désinfection	
- Ajout sous-compteur gaz	
- Suppression 3 radiateurs	
Fourniture, pose et test détecteurs cuisine centrale	Aquatair / 1967.66 €
	Grandchamp / 1 083.72 €
Fourniture, pose et test détecteurs restaurant intercommunal	Grandchamp / 1 083.72 €
	OMEGA / 3 463.20 €
Fourniture et pose alarme cuisine centrale	SICLI / 1 787.30 €
Fourniture et pose extincteurs et plan évacuation cuisine	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Etienne t'KINT de Roodenbeke

Le Président de séance,
Max GIRIAT